RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00461
Numéro SIREN : 884 151 952
Nom ou dénomination : ABC TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/008050

Copie certifiée conforme
le Président

ABC TRANSPORT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 6 300 euros

Siège social : 34, rue Valentin HAUY

80 000 AMIENS

-o-

R.C.S. AMIENS B 884 151 952

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
25 OCT. 2022
AMIENS
80 - 02

-o-

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE

UNIQUE REUNIE EN DATE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le jeudi 30 juin,
A dix sept heures.

Monsieur Kadda TAHRI *actionnaire unique et président de la société « **ABC TRANSPORT** », Société par actions simplifiée unipersonnelle, propriétaire de la totalité des 630 actions de 10 Euros composant le capital social de la société et, s'est réuni au siège social, 34, rue Valentin HAUY à AMIENS*

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

*En sa qualité de Président de la société « **ABC TRANSPORT** », **Monsieur Kadda TAHRI**, actionnaire unique, a établi et arrêté le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice.*

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- *l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,*
- *l'affectation des résultats de l'exercice,*
- *la constatation des conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce.*

PREMIERE DECISION

*L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'il les a établis et se soldant par un bénéfice comptable net de **46 072.17 euros**. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.*

.../...

Tk

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice de ***46 072.17 euros*** *de la façon suivante :*

ORIGINE	
Bénéfice de l'exercice	*46 072.17 euros*
AFFECTATION	
Réserves facultatives	*46 072.17 euros*

l'actionnaire unique indique l'absence de distributions au cours des exercices précédents.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 223-19 du Code de Commerce, l'actionnaire unique approuve les conventions conclues et intervenue au titre de l'exercice.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique.

ABC TRANSPORT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 6 300 euros

Siège social : 34, rue Valentin HAUY

80 000 AMIENS

-o-

R.C.S. AMIENS B 884 151 952

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
25 OCT. 2022
AMIENS
80 - 02

TEXTE DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

-o-

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'il les a établis et se soldant par un bénéfice comptable net de ***46 072,17 euros****. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.*

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice de ***46 072,17 euros*** *de la façon suivante :*

ORIGINE

Bénéfice de l'exercice	*46 072.17 euros*

AFFECTATION

Réserves facultatives	*46 072.17 euros*

l'actionnaire unique indique l'absence de distributions au cours des exercices précédents.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 223-19 du Code de Commerce, l'actionnaire unique approuve les conventions conclues et intervenue au titre de l'exercice.

ABC TRANSPORT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 6 300 euros

Siège social : 34, rue Valentin HAUY

80 000 AMIENS

-o-

R.C.S. AMIENS B 884 151 952

-o-

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
25 OCT. 2022
AMIENS
80 - 02

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Monsieur Kadda TAHRI, actionnaire unique et président de la société ABC TRANSPORT, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 321 774 Euros.

Ce chiffre d'affaires est constitué de :

- prestations de services pour 321 774 Euros, soit 100 % du chiffre d'affaires.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 266 623 Euros.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- *locations de matériels de transport : 46 055 Euros*
- *carburants : 38 206 Euros*
- *Salaires et charges sociales : 104 392 Euros*

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 46 072.17 Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte-tenu des chiffres enregistrés au cours des premiers mois de l'exercice 2022, l'exercice 2022 devrait être difficile.

TK

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

1) Bilan

Les principaux postes du bilan figurent ci-après en annexe.

2) Compte de résultat

Le compte de résultat de l'exercice est reproduit ci-après en annexe.

3) Proposition d'affectation du résultat

Les comptes de l'exercice font ressortir un bénéfice de 46 072.17 Euros.

Ce résultat pourrait être affecté de la manière suivante :

ORIGINE

Bénéfice de l'exercice : 46 072.17 Euros

AFFECTATION

Réserves facultatives46 072.17 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'actionnaire unique rappelle l'absence de distributions au cours des exercices précédents :

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 al 1 DU CODE DE COMMERCE

En application de l'article L 223-19 al 1 du Code de Commerce, l'actionnaire unique déclare que les conventions entre l'actionnaire unique et la société ont fait l'objet d'un rapport soumis à l'assemblée

Fait à AMIENS, le 5 mai 2021

Le Président

N° de Dossier : 0743

3

SECI 55, rue de Sully Espace Alliance 2 80000 AMIENS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
25 OCT. 2022
AMIENS
80 - 02

En Euro

Le Président

SASU ABC TRANSPORT

34 RUE VALENTIN HAUY

80000 AMIENS

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

2033

Réel simplifié BIC

~~**Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC**~~

Formulaire millésime 2022

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
			RM	
N° Siret	88415195200014			

Copyright Groupe ISA 2022 ISACOMPTA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2022
cerfa N° 11084* 23
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

Exercice ouvert le	01/01/21	et clos le	31/12/21	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritine), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SASU ABC TRANSPORT 34 RUE VALENTIN HAUY 80000 AMIENS	
SIRET 8 8 4 1 5 1 9 5 2 0 0 0 1 4	Mél : abc.transport.nord@gmail.com
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Transports routiers de fret interurbains — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal : 18 599 — Déficit

Bénéfice imposable à 15 % : 38 120 — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % — PV à long terme imposables à 19 % — PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % — PV à long terme imposables à 0 %

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 *sexies* — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0* A

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* — Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* — Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* — Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A — Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W du CGI (cocher la case)*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulairee n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / Adresse ; N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / Adresse ; N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SECI 55, rue de Sully Espace Alliance 2 80000 AMIENS *Tél :* 0322956780	*Tél :*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 31/03/22 Lieu : AMIENS
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT TAHRI Kadda
	Signature

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ *prestataire :*

OUPS.GOUV.FR

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2022

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2022 ISACOMPTA

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	75 243	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N°15948*04

Désignation de l'entreprise	SASU ABC TRANSPORT	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	34 RUE VALENTIN HAUY 80000 AMIENS	
SIRET	8 8 4 1 5 1 9 5 2 0 0 0 1 4	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent * 7

ACTIF

			Brut (1)		Amortissements-Provisions (2)	Exercice N clos le 31/12/2021 Net (3)
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	21 354	030 6 358	14 996
	Immobilisations financières * (1)		040	1 500	042	1 500
	Total I (5)		044	22 854	048 6 358	16 496
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	58 079	070	58 079
		Autres * (3)	072	722	074	722
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	33 521	086	33 521
	Charges constatées d'avance *		092	2 168	094	2 168
	Total II		096	94 490	098	94 490
	Total général (I + II)		110	117 344	112 6 358	110 986

PASSIF

			Exercice N NET (1)
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	6 300
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	630
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	22 532
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	46 072
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	75 534
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 552
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172	29 899
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	35 451
	Total général (I + II + III)	180	110 986

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	21 354
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

② **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2022**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SASU ABC TRANSPORT — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2021

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				209		210	
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
	services *		217		218	321 774	
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
Production immobilisée*					224		
Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230	1 568	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	323 343	

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	154 103
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	551	)	244	1 708
Rémunérations du personnel*				250	93 513
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	10 879
Dotations aux amortissements*				254	6 358
Dotations aux provisions				256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	63
Autres charges { cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		}		
Total des charges d'exploitation (II)				264	266 623

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	56 719
Produits financiers (III)	280		**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		}		
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	10 647
2- BÉNÉFICES OU PERTES : **Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)**				310	46 072

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 46 072 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316	
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
Provisions non déductibles*						322	
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)						324	10 647
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies A)*	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981		JEI *(44. sexies A)*	989			
ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138			
Bassins d'emploi à redynamiser *(art. 44 duodecies)*	991		Investissements outre-mer	344			
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345						
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
Dont divers — Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	354
Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
Déficits Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2		370	56 719	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SASU ABC TRANSPORT — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements, aménagements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462 20 000	464	466 20 000	
	Autres immobilisations corporelles	470	472 1 354	474	476 1 354	
Immobilisations financières		480 1 500	482	484	486 1 500	
TOTAL		490 1 500	492 21 354	494	496 22 854	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552 5 944	554	556 5 944
	Autres immobilisations corporelles	560	562 414	564	566 414
TOTAL		570	572 6 358	574	576 6 358

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le ~~patrimoine privé~~

1	2	3	4	5

6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ABC TRANSPORT

Néant ☐*

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés				983	
Déficits reportables				984	
Déficits de l'exercice				860	
Total des déficits restant à reporter				870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	64 355
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	19 097
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

DGFiP N° 2033-E-SD 2022

5 DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : SASU ABC TRANSPORT — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021 — Durée en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	5
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	321 774
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	321 774

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	7
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	7

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	43 853
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	61 077
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	63
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	104 992

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	216 789

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA cakulée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomrulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	216 789

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	321 774	Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	5			
Période de référence	024	01/01/2021	160	31/12/2021	
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD , au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".*

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

DGFiP N° 2033-F-SD 2022

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

1 / 1

Formulaire obligatoire (art 38 de l'ann. III au CG (1))

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 SIREN 884151952

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ABC TRANSPORT

ADRESSE (voie) 34 RUE VALENTIN HAUY

CODE POSTAL 80000 VILLE AMIENS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	630

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. | Nom patronymique TAHRI | Prénom(s) Kadda

Nom marital | % de détention 100.0000 | Nb de parts ou actions 630.00

Naissance : Date 28/09/1982 | N° Département 80 | Commune AMIENS | Pays France

Adresse : N° 19 | Voie , rue Marivaux

Code Postal 80080 | Commune AMIENS | Pays France

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

DGFiP N° 2033-G-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(7) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

[X] Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

SIREN 884151952

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ABC TRANSPORT

ADRESSE (voie) 34 RUE VALENTIN HAUY

CODE POSTAL 80000 VILLE AMIENS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SASU ABC TRANSPORT
Numéro de siret 88415195200014

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Montant
FAE DPD 12/21 FAE DPD 12/21	34 776
FAE GLS 12/21 FAE GLS 12/21	13 079
Total des produits à recevoir	**47 855**

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SASU ABC TRANSPORT
Numéro de siret 88415195200014

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Montant
FNP HTM SERVICES LIVRAISON 12/21	1 800
FNP ARRETE DE CPTE 4T21 FRAIS ARRETE DE CPTE 31/12/21	43
FNP ARRETE DE CPTE 4T21 FRAIS ARRETE DE CPTE 31/12/21	327
Provision pour congés à payer Provision brut	4 203
Provision pour congés à payer Provision charges sociales	651
Total des charges à payer	**7 024**

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SASU ABC TRANSPORT
Numéro de siret 88415195200014

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA SCI LBI AVANCE LOYER 2022			2 000		
CCA RC TRANSPORT 2022 CCA RC TRANSPORT 2			168		
Total des charges constatées d'avance			**2 168**		

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SASU ABC TRANSPORT
Numéro de siret 88415195200014

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SASU ABC TRANSPORT
Numéro de siret 88415195200014

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	88415195200014	4941A
SASU ABC TRANSPORT 34 RUE VALENTIN HAUY 80000 AMIENS	**Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)**	

	I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE	€
	A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	56 719
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
	B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

	II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)		38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)		
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.		38 120
k	Dont plus value nette à long terme		
		Total lignes h à k	38 120
l	**BÉNÉFICE SOUMIS AU AU TAUX NORMAL À 26.50 %**	**(Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)**	18 599
m	**IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)**		

BÉNÉFICE IMPOSABLE AU TAUX NORMAL À 26.50 %	18 599
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 %	38 120

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Copyright Groupe ISA 2022 ISACOMPTA